

## 6.9. Les perspectives à moyen terme du Bureau du plan : un avertissement explicite !

Le 12 mai dernier, le Bureau du plan publiait ses perspectives économiques pour la période 2011-2016. Ce document rassemble de très nombreux tableaux et chiffres sur la manière dont notre économie évoluera au cours des cinq prochaines années à politique inchangée. En réarrangeant ces perspectives, on peut en déduire, directement ou indirectement, les forces, les faiblesses et les menaces liées à notre modèle de prospérité. En revanche, les opportunités reprises ci-dessous sont entièrement de notre fait. Voici le résultat de cet exercice.

<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Situation géographique</b></li> <li>• <b>Education</b></li> <li>• <b>Bruxelles, capitale de l'Europe</b></li> <li>• <b>Clusters économiques forts</b></li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coûts élevés</b></li> <li>• <b>Formation des salaires rigides</b></li> <li>• <b>Mauvais fonctionnement du marché du travail</b></li> <li>• <b>Investissements publics trop faibles</b></li> </ul>
<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fort potentiel de croissance</b></li> <li>• <b>Réserve importante de main-d'œuvre inutilisée</b></li> <li>• <b>Énormes gains d'efficacité possible dans le secteur public</b></li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vieillesse de la population</b></li> <li>• <b>Instabilité politique et sociale</b></li> <li>• <b>Finances publiques à assainir</b></li> </ul>

Pour cette année, il n'y aurait à première vue pas de vrais gros problèmes (budgétaires). Il n'en reste pas moins que le rapport du Bureau du plan révèle pour l'avenir de graves manquements qui ne pourront être corrigés que par des solutions structurelles. Il est donc encourageant d'entendre que les négociateurs impliqués dans la composition d'un nouveau gouvernement veulent également s'attaquer au déficit socioéconomique. Les recommandations du Bureau du plan sont des plus claires à cet égard.

° Le taux d'emploi doit augmenter, ce qui implique de stimuler tant l'offre que la demande de main-d'œuvre. Un appel non déguisé à une activation accrue du système de chômage et à un 2<sup>m</sup> Pacte de solidarité entre les générations, ainsi qu'à une maîtrise constante des coûts salariaux.

Un choc externe (par ex. prix pétroliers) affecte davantage la compétitivité, et donc l'emploi, dans notre pays qu'à l'étranger. Par le jeu de l'indexation automatique, l'augmentation des prix pétroliers se traduit immédiatement en une hausse des coûts salariaux; celle-ci génère une augmentation des prix de vente qui, à son tour, relance l'inflation.

*L'institutionnel ne peut plus l'emporter sur le socioéconomique.*

Ces effets de second tour sont trois fois plus marqués chez nous qu'à l'étranger et ont toujours donné lieu à des interventions radicales par le passé (1982 : dévaluation; 1993 : blocage des salaires et création de l'indice-santé). Si nous négligeons systématiquement la problématique de l'index, une troisième mesure rigoureuse sera inévitable au cours des cinq prochaines années! Qu'attend-on pour étudier cette question?

Ceux qui rêvent encore de résoudre nos problèmes budgétaires par un accroissement de l'impôt doivent comprendre que les recettes supplémentaires qui en résulteront à court terme seront plus qu'annulées par la perte de revenus à long terme. En effet, notre pression fiscale est parmi les plus fortes du monde, de sorte que les acteurs économiques chercheront immanquablement à échapper à ce surcroît de fiscalité. Un pays où l'État ponctionne près de la moitié des revenus des acteurs économiques perd de son crédit auprès de ses résidents. De plus, si cet impôt est utilisé de manière peu efficace, cela ne peut qu'entraîner une perte de confiance dans les pouvoirs publics.

Il est temps de se mettre au travail. L'institutionnel ne peut plus l'emporter sur le socioéconomique. L'un et l'autre sont aussi importants pour l'avenir du pays.

PIETER TIMMERMANS, ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL  
INFOR-FEB n° 17 – 13 mai 2011